

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.11.133.B

Salle de spectacles
La Nef - Contrat de
coréalisation du
spectacle d'ALLTTA

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Gérard DEZIER

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.11.133.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

**SALLE DE SPECTACLES LA NEF - CONTRAT DE COREALISATION DU SPECTACLE
D'ALLTTA**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau,

Dans le cadre de sa programmation, la salle de spectacles « La nef » propose un concert de l'artiste « ALLTTA » le 13 avril 2017.

Le contrat de coréalisation prévoit que le prix du spectacle s'élève à 5 000 € HT et que 80% des recettes billetterie HT seront reversées au producteur au delà des 550 entrées payantes, auxquels s'ajoutent aussi les frais de restauration et d'hébergement.

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de coréalisation du spectacle d'ALLTTA passé avec la société de production « ALLO FLORIDE » située au 33 rue Chapon 75003 Paris.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - Chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 novembre 2016

Affiché le :

09 novembre 2016